

# L'aide sociale à l'épreuve des chiffres

> Genève «Le Temps» révèle le rapport interne commandé par le conseiller d'Etat Mauro Poggia

> L'aide sociale est souvent plus profitable que les salaires les plus bas

> Le différentiel peut aller jusqu'à 34,4%

Laure Lugon Zugravu

«90 000 francs d'aide sociale par an: à ce prix, faut-il encore travailler?» Avril dernier: *Le Temps* dévoilait la situation matérielle d'une famille genevoise à l'aide sociale (LT du 11.04.2015). L'affaire provoquait l'ire de toutes les nuances de la gauche, contestant aussitôt des chiffres qui portaient l'estocade à la présomption d'indigence; et la jubilation de la droite, sifflant gaie-ment l'air du «je vous l'avais bien dit». Le conseiller d'Etat Mauro Poggia (MCG), chargé du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, dénonçait, lui, le piège compassionnel, avançant que l'aide sociale pouvait se montrer plus attrayante que le travail. Il était rejoint une semaine plus tard par son collègue socialiste vaudois Pierre-Yves Maillard qui entonnait le même refrain (LT du 16.04.2015): «Quand on explique en France le niveau de nos prestations d'aide sociale, nos interlocuteurs se demandent pourquoi toute la Suisse n'est pas à l'aide sociale!» Et le ministre, que personne ne soupçonne d'avoir le cœur à droite, expliquait les réformes entreprises dans son canton pour éviter que l'aide sociale ne s'avère une trappe dont on ne puisse s'extraire.

A cette suspicion intuitive, il fallait opposer une réalité tangible. Mauro Poggia chargeait donc le Service de l'action sociale de lui fournir des chiffres, histoire d'en avoir le cœur net. «Dans un esprit de justice et de justesse sociale, sans vouloir stigmatiser quiconque ni faire preuve d'angélisme», ajoute Jean-Christophe Bretton, directeur général de l'action sociale (DGAS). C'est désormais chose faite, le rapport que révèle *Le Temps* vient d'être servi au ministre: il s'agit d'une analyse comparative entre les prestations maximales d'aide sociale et les salaires genevois les plus bas. Objectif visé: s'assurer qu'il vaut encore la peine de besogner, même à salaire médiocre, plutôt que d'en appeler au secours public.

Les résultats ne sont pas de nature à rassurer: l'espoir qui fondait l'étude est partiellement douché. Il en ressort en effet qu'il est souvent plus avantageux d'être à l'aide sociale qu'au travail si l'on est chichement payé. C'est vrai pour nombre de familles monoparentales, vrai aussi pour tous les couples, avec ou sans enfants, au bénéfice d'un seul revenu. Démonstration.

La Direction générale de l'action sociale a couché sur papier les barèmes des prestations sociales maximales que pourraient toucher les bénéficiaires en âge de travailler et sans activité lucrative aucune, soit 5707 personnes (en 2012) sur les quelque 21 500 personnes dont s'occupait l'Hospice général à cette date. Ces revenus englobent les montants maximaux pour l'entretien, le loyer, la couverture de la prime d'assurance maladie ainsi qu'une moyenne des mesures circonstanciées (frais de déménagement ou de déplacement par exemple) et incitatives (comme le supplément d'intégration). Tout est donc compris dans ces mon-



Devant l'Hospice général. Il est souvent plus avantageux d'être à l'aide sociale que de travailler si l'on est chichement payé. GENÈVE, 29 JUIN 2015

tants, que l'aide vienne de l'Hospice général ou d'un autre office étatique.

Ces chiffres ont ensuite été comparés avec les bas salaires du secteur privé, que l'Office cantonal de la statistique (Ocstat) estime aux deux tiers du salaire cantonal brut médian, de 7042 francs en 2012. Ce qui donne 4695 francs mensuels, desquels ont été déduites 13,55% de charges sociales, pour produire un montant net comparable à celui de l'aide sociale. Dire encore qu'à ce revenu net du travail viennent s'ajouter les allocations familiales, les subsides d'assurance maladie et les allocations de logement, et est retranché l'impôt – puisque l'aide sociale n'est pas imposable. A Genève, cette réalité des bas salaires concerne 17,9% des 260 000 contribuables, soit 46 000 personnes. Encore qu'il faille en extraire les étudiants aux revenus ponctuels, dont on n'a pas le chiffre précis. Ces salaires ont été déclinés selon huit secteurs d'activité, de l'hébergement

**Ceux qui gagnent moins de 4695 francs et dont le conjoint est au foyer feraient mieux de renoncer à travailler**

et la restauration au transport, en passant par la construction, le commerce ou la santé.

Première constatation résumée grossièrement: ceux parmi les 46 000 contribuables qui gagnent moins de 4695 francs brut et dont le conjoint est au foyer feraient mieux de renoncer à travailler. Ils seraient plus à l'aise financièrement à l'aide sociale. Deuxième constatation, plus fine: les familles monoparentales dont les revenus proviennent de la restauration, des services administratifs et de soutien et de la construction sont gagnantes à l'aide sociale, car elles perçoivent entre 0,13% et 20,7% de plus qu'en emploi (soit de 7 francs à 866 francs supplémentaires). Avec un bémol toutefois: les pensions alimentaires ne sont pas prises en compte dans le modèle. Troisième constat: si les deux membres

## Revenu du travail inférieur aux prestations d'aide sociale

| En francs  | A l'aide sociale | Si elle travaille | Différence    | Avec PCFam   |
|--|------------------|-------------------|---------------|--------------|
| Personne seule, secteur hébergement et restauration  |                  |                   |               |              |
|  | 3014             | 2542              | 472 (15,65%)  | -            |
| Famille monoparentale, deux enfants, secteur hébergement et restauration                             |                  |                   |               |              |
|  | 4768             | 3846*             | 921 (19,32%)  | 6064         |
| Famille monoparentale, deux enfants, secteur services administratifs et de soutien                   |                  |                   |               |              |
|  | 4768             | 4512              | 256 (5,37%)   | 6048         |
| Couple, trois enfants, l'un à 100% dans l'hébergement et la restauration, l'autre ne travaillant pas |                  |                   |               |              |
|  | 6333             | 4381              | 1952 (30,82%) | 6926         |
| Couple, deux enfants, l'un à 100% dans la construction, l'autre ne travaillant pas                   |                  |                   |               |              |
|  | 5732             | 4790              | 941 (16,42%)  | 5592 (2,43%) |

\*sans PCFam

SOURCE: DÉPARTEMENT DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'EMPLOI, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACTION SOCIALE

d'une famille sont employés à 100%, le travail est notablement plus avantageux. «Mais nous rencontrons rarement cette situation à l'Hospice général, où la plupart des familles n'ont qu'un membre qui travaille», admet Jean-Christophe Bretton. Auquel cas l'avantage comparatif de l'aide sociale est indiscutable, allant jusqu'à 34,4%.

Exemple: un couple sans enfant dont seul un conjoint travaille pourrait obtenir 4499 francs d'aide sociale, contre 2949 francs de revenu dans l'hôtellerie et la restauration. Soit un différentiel de 1550 francs. Avec deux enfants, ce même couple obtiendrait 5732 francs mensuels à l'aide sociale, contre 4030 francs si l'un d'entre eux travaille, soit une différence de 1702 francs (29,6%). Ce différentiel est toujours en faveur de l'aide sociale mais il est moindre dans les secteurs du commerce et de la réparation automobile (11%), de la construction (16,42%), du transport (12,1%). Les personnes seules, en revanche, sont mieux en emploi qu'à l'assistance, sauf pour celles actives dans l'hôtellerie et la restauration.

Avec des écarts aussi significatifs, l'avantage penche vers l'assistance. D'autant plus que dans les barèmes de l'étude ne figurent pas les frais pris en charge par l'Hospice général, comme les lunettes, le dentiste ou les frais de déménagement. Ces factures grèvent en revanche les budgets des travailleurs. «On voit donc que dans certains cas, l'aide sociale peut procurer un confort psychologique dû à la sécurité qu'elle garantit, estime Mauro Poggia. Raison pour la-

quelle nous devons chercher quel supplément de revenu devrait être offert pour que la personne prenne le risque du travail.» Le retour à l'emploi lui fait aussi courir un autre danger: les pervers effets de seuil. «C'est gravir une marche supplémentaire de l'escalier et se retrouver plus bas», résume le ministre. Par quel artifice? Lorsqu'une augmentation de salaire entraîne une diminution du revenu disponible en raison de l'augmentation des impôts, ou que les limites du revenu donnant droit à une prestation financière dépassent soudain le barème admis. «Ces effets de seuil rendent le travail moins rentable que les transferts sociaux, c'est donc un défi pour nous de les minimiser», explique Jean-Christophe Bretton. Il souligne néanmoins que les résultats seraient différents si l'on tenait compte des moyennes de l'aide sociale et des revenus du travail, et non des minima et des maxima.

Trop attrayante, l'aide sociale? L'affaire serait entendue sans l'entrée en vigueur, en novembre 2012, des prestations complémentaires familiales (PCFam). Celles-ci permettent à l'Etat d'aider les bas salaires, afin qu'ils ne cèdent pas au découragement. «Sans elles, l'incitation au travail des familles monoparentales est quasi nulle, voire négative», stipule l'étude. Leur recours provoque au contraire une incitation positive, puisque le revenu peut augmenter jusqu'à 32% au-dessus des prestations d'aide sociale. Une femme élevant seule ses enfants, par exemple, toucherait 4768 francs à l'aide sociale, 3846 francs avec un emploi dans la

restauration, mais 6064 francs pour ce même emploi avec les PCFam. Pour les familles dont les deux membres du couple travaillent, même constat. L'écart peut aller de 18,4 à 45,2% en faveur de l'emploi, sauf dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, éternel indigent. Mais pour celles dont l'un des conjoints reste au foyer, les PCFam ne changent pas la donne: mieux vaut l'aide sociale. En 2012, 900 familles (dont 500 sorties ainsi des statistiques de l'aide sociale) ont obtenu cette allocation étatique, elles sont 1200 aujourd'hui et ce nombre devrait encore augmenter. Où l'on voit que ce système pousse à l'emploi, «même si cet argent provient d'une autre poche d'un même pantalon», note Mauro Poggia. Car c'est toujours l'Etat qui paie. Conclusion amère du ministre: «C'est tout de même problématique que l'Etat doive se substituer aux employeurs. L'Etat est en quelque sorte une vache à traire pour les entreprises qui ne se reconnais-

**«Il y a des changements à opérer pour éviter que l'Etat ne devienne un coussin de confort psychologique»**

sent pas de responsabilité sociale.» A noter que la facture des PCFam n'est pas bien lourde en regard de l'aide sociale: 17 millions de francs l'an dernier pour les premières, contre 272 millions de francs pour la seconde, en constante augmentation.

Alors? «Alors on a tout de même le sentiment que quelque chose ne tourne pas rond, répond Mauro Poggia. Il y a des changements à opérer dans nos prestations actuelles pour éviter que l'Etat ne devienne un coussin de confort psychologique.» Au printemps 2014, le ministre – qui avoue se projeter dans le rôle de Sisyphe roulant sa pierre sur la montagne de l'action sociale – avait proposé de réduire de moitié le supplément d'intégration, alors de 300 francs mensuels. En décembre dernier, le Grand Conseil le remontait à 225 francs.

«J'ai été très décrié pour cette mesure, raconte Mauro Poggia. Or, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) descendra probablement au-delà de ce que je proposais.» Cette association qui recommande les normes de référence est en train de fixer les nouveaux montants pour 2016, dans un contexte où l'UDC et une partie de la droite alémanique plantent leurs banderilles sur l'aide sociale. La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) aura le dernier mot. S'agissant du forfait d'entretien pour les familles nombreuses, elle s'est déjà prononcée: les ministres se sont montrés plus sévères que prévu. «On sent que l'aide sociale sera le sujet des élections fédérales, estime Mauro Poggia. Il y a déjà un signal fort outre-Sarine.» A Berne par exemple, une motion UDC a passé la rampe, exigeant une diminution de 10% des coûts de l'aide sociale.

A Genève, quelques batailles sont déjà programmées, puisque l'Association de défense des retraités (Avivo) a lancé deux référendums: contre la baisse des subsides à l'assurance maladie et contre la prise en compte de 10% du subside à l'assurance maladie pour le calcul du droit aux prestations complémentaires AVS/AI.

En attendant, le canton attendra l'automne en potassant cette étude. «Il faut sans doute adapter certaines prestations tout en augmentant celles des gens qui se donnent les moyens de rebondir», lâche prudemment le ministre. Comment? Patience. Si on ne connaît pas encore les moyens, on sait en revanche le final: «Plus le système social touche de monde, plus la part de la population qui en bénéficie voudra le conserver. A ce compte-là, l'Etat va droit dans le mur», dit le ministre... et songent bon nombre de contribuables.

>> Sur Internet

Comparateur Est-il plus avantageux de bénéficier de l'aide sociale ou de travailler? Notre outil permet de simuler une situation sociodémographique pour consulter les revenus du ménage

<http://letm.ps/aidesociale>